



COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME
Direction des Hébergements touristiques

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES DE TERROIR ET MEUBLES DE VACANCES

Base légale :

- Code wallon du Tourisme

Cadre 1 : coordonnées du demandeur (à compléter en caractères d'imprimerie)

Nom⁽¹⁾ : Prénom :
Rue et n^{o(2)} :
Code postal : Localité : Commune :
Province :
Téléphone : Téléfax : GSM :
Courriel :
Date de naissance :

Cadre 2 : coordonnées de l'hébergement (à compléter en caractères d'imprimerie)

Nom de l'hébergement :
Rue et n° :
Code postal : Localité : Commune :
Province :
Site Internet :

⁽¹⁾ Pour une société, indiquer le nom de celle – ci.

⁽²⁾ Adresse privée si le demandeur agit en son nom propre ou adresse du siège social de la société.

Cadre 3 : Choix de l'appellation - caractéristiques de l'hébergement

Pour faire le choix de l'appellation, nous vous invitons à lire les pages 5 à 7 du vade mecum.

JE SOLLICITE LA DENOMINATION SUIVANTE :

Pour un hébergement autonome (comprenant cuisine, logement, séjour et sanitaires complets)

cochez	Appellation	Milieu	bâtiment	Accueil	Titulaire autorisation	Nombre
<input type="radio"/>	Gîte rural	Rural	Typique du terroir	Par le demandeur de l'autorisation	Personne physique agissant pour son propre compte	Max. 5
<input type="radio"/>	Gîte citadin	urbain	Typique du terroir	Par le demandeur de l'autorisation	Personne physique agissant pour son propre compte	Max. 5
<input type="radio"/>	Gîte à la ferme	Dans une exploitation agricole	Non significatif	Par le demandeur de l'autorisation	Personne physique agissant pour son propre compte + exploitant agricole ou parent au 3 ^{ème} degré.	Max. 5
<input type="radio"/>	Meublé de vacances	Non significatif	Non significatif	Délégation possible	Personne physique ou société	non limité

ET, SOLLICITE, LE CAS ECHEANT, LA QUALIFICATION SUIVANTE :

- hébergement de grande capacité = de plus de 15 personnes**
conditions : parking privé et espace de détente adaptés à la capacité maximale
 soit situé hors d'un noyau habité
 soit un responsable réside sur place ou à proximité
- micro-hébergement** : ne comportant qu'un seul espace multifonctionnel, sans chambre séparée, et pouvant accueillir au maximum quatre personnes;

Capacité globale :personnes (capacité reprenant les lits fixes, lits d'appoint et lits bébé)

Situation : en ville dans le village à l'extérieur du village nuisances à proximité :

Chambres : N°1 : capacité :(pers) (m² : ...) - étage : ... N°4 : capacité : (m² : ...) – étage : .
 N°2 : capacité : (m² : ...) – étage : ... N°5 : capacité : (m² : ...) – étage : .
 N°3 : capacité : (m² : ...) – étage : ...

Pour une chambre mise à disposition des touristes dans ma propre habitation :

Cochez	Appellation	Milieu	Titulaire autorisation	Nombre
<input type="radio"/>	Chambre d'hôtes	Habitation unifamiliale, personnelle et habituelle du demandeur de l'autorisation (située dans l'exploitation agricole en activité pour la chambre d'hôtes à la ferme) + Incompatibilité avec un établissement Ho.Re.Ca.	Personne physique agissant pour son propre compte	Max. 5
<input type="radio"/>	Chambre d'hôtes à la ferme		Personne physique agissant pour son propre compte + exploitant agricole ou parent au 3 ^{ème} degré.	Max. 5

Trois appellations supplémentaires peuvent être octroyées, à savoir :

- **maison d'hôtes** lorsqu'il s'agit d'un immeuble comportant quatre ou cinq chambres d'hôtes;
- **maison d'hôtes à la ferme** lorsqu'il s'agit d'un immeuble comportant quatre ou cinq chambres d'hôtes à la ferme;
- **table d'hôtes** : - réservée exclusivement pour les occupants d'une chambre d'hôtes ou d'une chambre d'hôtes à la ferme,
 - repas composés principalement de produits du terroir et servis à la table familiale.

Situation : en ville dans le village à l'extérieur du village nuisances à proximité :

Chambre(s) : N°1 : capacité :(pers) (m² : ...) - étage : ... N°4 : capacité : (m² : ...) – étage : .
 N°2 : capacité : (m² : ...) – étage : ... N°5 : capacité : (m² : ...) – étage : .
 N°3 : capacité : (m² : ...) – étage : ...

Cadre 4 : Accueil (ne concerne pas les Meublés de vacances)

- accueil des touristes à leur arrivée fait par
- Pour les hébergements de grande capacité : personne résidant sur place ou à proximité immédiate:
.....

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e).....(nom et prénom) sollicite l'appellation suivante (cochez la case adéquate) :

- Gîte rural
- Gîte à la ferme
- Gîte citadin
- Chambre d'hôtes
- Chambre d'hôtes à la ferme

m'engage à réserver aux touristes le meilleur accueil, à mettre tout en œuvre pour faciliter leur séjour et leurs recherches d'informations touristiques. Une personne vivant sous mon toit ou moi-même accueillerons les touristes au début de leur séjour dans l'hébergement.

Signature

Cette signature est indispensable pour l'octroi d'une de ces 5 appellations.

PHOTO DE LA FACADE AVANT DE L'HEBERGEMENT

Cadre 5 : documents à joindre

- 1° soit une copie de l'attestation de sécurité-incendie en cas d'application de l'article 332 du décret ;
soit une copie de l'attestation de contrôle simplifié en cas d'application de l'article 347 du décret;
- 2° un certificat de bonne vie et mœurs destiné à une administration publique et délivré depuis moins de trois mois au nom du demandeur (pour les Meublés de vacances, de la personne chargée de la gestion journalière) – (à ne solliciter que lorsque votre hébergement est fin prêt à être mis en location);
- 3° Pour les Meublés de vacances dont l'exploitation est assurée par une société commerciale, une copie de la publication au Moniteur belge de l'acte constitutif de la société et de ses modifications éventuelles ;
- 4° en cas d'application de l'article 206, alinéa 3, du décret, tous les documents et renseignements susceptibles de permettre d'accorder la dérogation sollicitée ;
- 5° un plan d'accès (itinéraire à partir d'une autoroute ou d'une nationale + localisation du logement dans le village).
- 6° le cas échéant, une copie des permis administratifs requis. (art.207, 4°)

Je déclare avoir pris connaissance du Code wallon du Tourisme.

Fait à : , le :

(Nom et signature)

La présente demande doit être envoyée par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME
Direction des Hébergements touristiques
Cellule Hôtellerie, hébergements de Terroir et Meublés de Vacances
Avenue Gouverneur Bovesse, 74
5100 NAMUR